



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

REUNION A FALAISE

L'an deux mille quinze, le 9 juillet, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaients présents :

Messieurs

LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, ALLARD JEAN PIERRE, JOUNOT PHILIPPE, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, MACE ERIC, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, BARTHE PATRICK, TURBAN YVONNICK, CLAUDE LETEURTRE, MAUNOURY HERVE, TROCHERIE VINCENT, GOULARD JOEL, GARCIA LOUIS, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN-CLAUDE, DE BROSSARD JACQUES, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, LEFEVRE ALAIN, BACHELEY CHRISTIAN, BLAIS NORBERT, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, KEPA GERARD, LETOURNEUR RAYMOND, GOUPIL JEAN PIERRE, LIVIC PIERRE, MARIE JEAN LUC, PHILIPPART DAVID, BINET ALAIN, LBOUCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, REAL ROBERT ;

Mesdames

HINARD MARIE ANNE, DEWAELE-CANOUEL CLARA, JOSSEAUME ELISABETH, CHIVARD MARYVONNE, GUILBERT CAROLINE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, VITI CHANTAL, GUEVEL-BADOU CECILE, MARIE CHANTAL, GRENIER SYLVIE, BLANDIN DANIELE, GUIBOUT MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, DADAT NICOLE, MARGUERITTE MAURICETTE, GOSIK SANDRINE ;

Pouvoirs :

LEPETIT SEVERINE	a donné pouvoir à	GRENIER SYLVIE
MAUNOURY MARYVONNE	a donné pouvoir à	KEPA GERARD
LEROUX JEAN-CLAUDE	a donné pouvoir à	BISSON ROGER
RUL BRIGITTE	a donné pouvoir à	CHIVARD MARYVONNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaients absents / excusés :

Messieurs :

LECAPITAINE MICHEL, DUGUEY BRUNO, RUAU MAURICE, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, ZAMARA JACQUES, ANDRE JEAN-LUC, VETTER BERNARD, GUYET JACQUES, DESERT CLAUDE, DUFAY FABIEN, ROSET YVES, GIESZCZYK JEAN-RENE, ORIOU MICHAËL, GASNIER JEAN-MARIE, BENOIT DOMINIQUE, HUET SERGE ;

Mesdames : AUBEY SABRINA, STANC NATHALIE, PERCHERON GWENAËLLE, HOFACK CHRISTINE, LE MONZE DORIANE, DUCRET VIRGINIE.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur Dubost profite de ce Conseil communautaire au sein de l'Ecole de Musique pour présenter Monsieur Favresse, Directeur du Festival, en cette veille de l'ouverture de la 12^{ème} édition du Festival de Musique. Il le remercie pour son implication depuis ces 12 années.

Monsieur Bacheley rend hommage à Monsieur de Blanchard, ancien maire de Morteaux-Couliboeuf :

« Né en 1938 à Morteaux-Couliboeuf, Monsieur de Blanchard était profondément attaché à sa commune natale. Pour preuve, ces dernières années encore, c'est à Morteaux qu'il trouvait la sérénité alors que la maladie s'installait peu à peu.

Dévoué pour sa commune, attentif au sort de ses habitants, tel fut le sens de son engagement municipal.

Dès son élection en 1969, il est élu adjoint. En 1977, il est élu maire, un siège que nul ne lui contestera jusqu'en 2008. La fatigue, les prémices de la maladie l'incitent à ne pas se représenter. 39 ans de vie municipale aux cours desquelles Monsieur de Blanchard a contribué avec une véritable passion, avec la détermination que nous lui connaissions, au développement de Morteaux-Couliboeuf.

Ainsi en 1980, il contacte l'ordre des médecins, s'en suivra ensuite l'implantation d'un praticien et permettra l'installation de la pharmacie.

Il a incité le conseil municipal à investir dans des locaux et appuiera les dossiers pour le maintien des commerces : boucherie, salon de coiffure/esthétique, boulangerie suite à l'incendie.

On doit aussi à Monsieur de Blanchard de nombreuses réalisations : les lotissements, l'assainissement collectif ; la carte intercommunale, les constructions de classes. Sans oublier qu'avant la fin de son mandat, il a engagé les négociations pour l'implantation de la Maison de Retraite.

Avec ténacité, il s'est mobilisé pour les services publics tels que la Perception, la Poste, la Gendarmerie, obtenant ainsi à plusieurs reprises le report des fermetures programmées.

Homme de cœur, il proposera en 1978 la création d'un club du 3^{ème} âge pour « lutter contre l'isolement des personnes âgées », disait-il. Il a toujours soutenu la création et le fonctionnement des associations locales.

Il était discret, trop discret. Nous avons bien souvent regretté qu'il ne fasse pas davantage état de son acharnement à mener à bien certains projets. Très souvent, seule la secrétaire, à ses côtés pendant 30 ans, avait quelques confidences de ses démarches. Tout comme à titre privé, dans des situations particulières, l'homme de cœur agissait dans l'ombre.

A Monsieur de Blanchard nous devons le goût de la démocratie, le sens du service public, de la solidarité et du service aux habitants ; réjouissons-nous de l'avoir connu, il nous a tant apporté. »

Une minute de silence est ensuite observée par l'assemblée.

Monsieur Leteurtre remercie Monsieur Bacheley pour ce bel hommage et ajoute que malgré sa discrétion, Monsieur de Blanchard était tenace et a participé, à sa manière, à la construction de la Communauté de communes en ayant toujours à l'esprit, la défense de son territoire.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Administration générale

- Schéma de Cohérence Territoriale – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

2. Projet Foyer Jeunes Travailleurs

- Présentation du projet – Approbation et demande de subventions

3. Finances

- Centre aquatique – Avenant relatif à la contribution forfaitaire pour 2015
- Remboursement des cours de flûte -Année scolaire 2013-2014 - Modificatif

4. Cadre de vie

- Dispositif des heures bonifiées par l'AIPF

5. Développement économique

- Vente d'un bâtiment à la société MTCP

6. Mémorial

- Acquisition d'une parcelle complémentaire

7. SPANC

- Lancement de l'appel d'offres ouvert pour le marché de vérifications de bon fonctionnement ANC

8. Questions diverses

Des décisions prises par le président par délégation du conseil depuis le Conseil communautaire du 18 juin 2015 :

- 2015-06-31 signature de l'avenant n°1 avec la société SICLI dans le cadre du marché public de fourniture, d'installation et de maintenance du parc des extincteurs de la Communauté de communes pour un montant de 136,00 € HT ;
- 2015-06-32 signature de l'avenant 1 au marché de fouilles archéologiques pour le Mémorial et passé avec la société INRAP pour un montant de 5 060,00 € HT ;
- 2015-06-33 conclusion de marchés de travaux - Transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Mémorial des Civils - lots scénographie.

Monsieur Leteurtre demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Tarifs école de musique à compter du 1^{er} septembre 2015. A l'unanimité, les délégués communautaires acceptent.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) – DEBAT CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)
--

Cf document annexe joint

Monsieur Leteurtre relate que Monsieur Baraër (le prestataire) a su s'imprégner de la manière de voir des élus du territoire ; c'est donc avec la satisfaction de ces derniers qu'il procède à la présentation synthétique du projet SCOT.

Conformément à l'article L. 122-4 du code de l'urbanisme, un débat portant sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables doit se tenir au sein de l'assemblée délibérante du conseil communautaire au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. Le document support a été transmis à l'ensemble des élus lors de l'envoi de la note de synthèse.

Le PADD a été présenté et débattu au bureau communautaire du 28 mai 2015 ; par ailleurs, des ajustements ont été effectués suite aux réunions tenues avec les Personnes Publiques Associées (Etat, Conseil régional de Basse-Normandie, Conseil départemental du Calvados, Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture). Monsieur Baraër précise que ces dernières n'ont pas formulé de remarques sur le fond.

Monsieur Leteurtre indique que la réponse apportée par Monsieur Baraër est cohérente alors que l'environnement est mouvant avec, notamment, l'entrée dans le pôle métropolitain et le projet de territoire qui n'est pas encore défini.

Madame Guevel-Badou souhaite que le respect de l'environnement et que la diversité sur le territoire soient assurés. Elle souhaite aborder le projet d'extension de la porcherie de Morteau-Couliboef. Monsieur Leteurtre demande que ce point soit évoqué lors des questions diverses.

Monsieur Guillemot revient sur l'extension des hameaux existants. Il pense que cela est gênant surtout sur le territoire où il existe de nombreux hameaux et qu'il n'existe pas de moyens, dans le bourg principal, de se développer, comme c'est le cas à Jort.

Monsieur Goupil répond que c'est pour cette raison que des zones ont été créées. L'objectif d'évolution démographique est fixé à 0,67 % mais cela concerne l'ensemble des zones. Il évoque la zone jaune (Soulangy) qui bénéficie de l'axe routier de la RN 158, axe soumis à la demande forte de constructions. A contrario, à l'extrémité de cette zone, l'évolution pourrait être seulement de 0,20 %. Il s'agit d'une moyenne et des différences peuvent exister d'une zone à une autre, voire d'un village à un autre. Il explique en outre que sur toute une largeur, il conviendra de combler les dents creuses et de se servir des réseaux d'énergie déjà en place pour ne pas créer de zones nouvelles. Il rappelle enfin que dans le PLH, les chiffres avancés sont les objectifs à atteindre à minima.

Monsieur Livic résume en indiquant qu'il n'y aura pas d'extension des hameaux mais qu'il y aura des constructions dans les hameaux afin de combler les dents creuses.

Monsieur Leteurtre ajoute qu'il s'agit en effet de ne pas consommer d'espace naturel agricole autour des hameaux mais de densifier l'espace au sein des hameaux.

Pour conclure, Monsieur Baraër fait part du calendrier des prochaines étapes :

- A compter du mois de septembre 2015 : Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) avec un rapport de présentation (justification du projet) ;
- Octobre 2015 : réunion avec les Personnes Publiques Associées (présentation du DOO) ;
- Mars 2016 : arrêt du projet Scot ;
- Septembre 2016 : enquête publique (1 mois) ;
- Janvier 2017 : approbation du Scot.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RECONNAIT** avoir débattu sur les éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur SCOT ;
- **CONSIDERE** le projet PADD comme base pour la suite de l'élaboration du SCOT, considérant qu'il peut toutefois être amené à évoluer jusqu'à l'arrêt du Scot ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre :
 - la concertation avec la population ;
 - les travaux du SCOT visant à élaborer le Document d'Orientations Générales.

CADRE DE VIE - PROJET D'UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) – PRÉSENTATION

➤ GENESE DU PROJET

Madame Dewaële-Canouel explique que la question du logement des jeunes se pose de manière récurrente, qu'il s'agisse de la recherche d'un logement après avoir décroché un apprentissage, un stage, un emploi ou d'une prise d'autonomie vis-à-vis des parents. Ce constat qui interpelle les acteurs locaux depuis de nombreuses années, a été confirmé dans un diagnostic posé par la Mission Locale, dans le cadre de l'appel à projets régional « *un jeune, un logement* ».

Cette étude minutieuse a permis d'appréhender de manière à la fois globale et approfondie le logement des jeunes en Pays de Falaise, portant sur les jeunes en parcours scolaire et étudiant, les jeunes en formation ou encore les jeunes travailleurs, mais portant aussi sur des éléments concrets en terme d'offre de logements (HLM, parc privé ou encore logements spécifiques). Par exemple, les recruteurs (entreprises privées) pointent du doigt le défaut d'attractivité de la ville pour les jeunes de l'extérieur, situation exacerbée par la difficulté de se loger pour quelques semaines ou quelques mois seulement du fait de défaut de structure d'accueil.

Ce diagnostic, une fois établi, a permis d'élaborer plusieurs pistes de réflexion pour remédier aux insuffisances constatées et permettre de répondre aux besoins en logement des jeunes, parmi lesquels la proposition de création d'un foyer jeunes travailleurs.

Un comité de pilotage mandaté en 2011 pour étudier la faisabilité d'un projet de création de FJT, a fait émerger les besoins suivants sur le territoire du Pays de Falaise :

- 22 logements dans une résidence jeunes à Falaise, représentant entre 22 à 31 places ;

- 6 logements en foyer à Potigny, représentant 6 à 7 places ;
- 4 logements en foyer à Pont d'OUILLY, représentant 4 à 5 places, avec un fonctionnement auberge de jeunesse l'été.

L'assemblée communautaire, en sa séance du 17 décembre 2012, a délibéré favorablement sur cette proposition, sous réserve d'obtention de financement auprès des partenaires institutionnels, et inscrit cette action au programme local de l'habitat (PLH) approuvé.

Dans ce cadre, une première consultation en maîtrise d'œuvre en 2013 était déclarée infructueuse en raison d'un coût trop élevé du projet.

Aujourd'hui ce projet peut être de nouveau soumis à l'approbation de l'assemblée, en raison de l'octroi d'une subvention d'investissement par la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'appel à projets « investir dans la formation en alternance », d'un montant de 650 000 €, sous réserve de lancer l'opération en premier lieu sur la résidence principale à Falaise et de réserver 80 % des logements aux jeunes alternants.

Les entreprises du bassin concerné approuvent ce projet en apportant leur soutien (Tartefrais, Carrefour Market, le centre hospitalier de Falaise...). En effet, la question du logement temporaire se pose souvent lorsque des jeunes qui souhaitent effectuer une formation en alternance, finissent par décliner pour se rapprocher de villes comme Caen ou Argentan, où l'offre de logement est nombreuse.

➤ LE PROJET A FALAISE

L'opération consiste en la construction d'un bâtiment neuf d'une surface de 625 m² pour un total de 22 logements, répartis sur plusieurs unités type « maisonnée » soit une surface moyenne de 21.88 m² par logement.

La capacité prévue est de 22 logements pouvant accueillir 30 jeunes.

Les hébergements seront présentés sous forme d'unités allant de 5 à 6 logements par unité, soit 22 logements répartis ainsi :

- 4 type T 1 de – 20 m²,
- 16 type T 1 + 20 m²,
- 2 logements de + 30 m² pour couple ou personnes à mobilité réduite,
- les logements disposent d'un cabinet de toilette de + 4 m².

Les lieux collectifs seront composés de :

- un bureau d'accueil et d'administration avec un espace d'attente, un espace de documentation et un espace multimédia, accessible aux personnes à mobilité réduite,
- une salle polyvalente modulable de 50 à 70 m² pour activités, repas et réunions,
- une cuisine, une laverie, des sanitaires,
- un local pour une dizaine de 2 roues,
- un bureau animation,
- un local technique et un local de stockage de 25 à 30 m².

Le taux d'occupation prévisionnel sera de 85 % sur un fonctionnement annuel.

➤ LE FONCIER

Après étude sur le bâti disponible dans la ville, le choix s'est porté sur le site de l'ancienne caserne Dumont d'Urville, en péricentre bien desservi et équipé. Le quartier fait l'objet d'une requalification urbaine globale, sur lequel des habitations et des bâtiments de bureaux neufs viennent d'être érigés. La résidence se situera à 12 minutes à pied du centre-ville.

Le terrain, d'une superficie de 2 469 m², est situé à proximité du jardin public, d'une grande surface commerciale et d'un centre aquatique et de fitness. Il offre l'emprise nécessaire à la construction d'un bâtiment neuf.

La parcelle est actuellement la propriété de l'Etat et fait l'objet d'un dossier de demande de cession avec décote, dans le cadre du dispositif de décote « logement social ». Une autre parcelle appartenant à la ville sera cédée pour compléter l'emprise foncière.

➤ LE PORTAGE DU PROJET

La Communauté de communes sera propriétaire du terrain et du bâtiment construit. Elle assurera la maîtrise d'ouvrage du projet afin de percevoir les subventions.

➤ LA GESTION DE L'EQUIPEMENT

La structure projetée sera gérée par un organisme spécialisé dans la gestion d'établissements d'hébergement et de logements temporaires à caractère social, par le biais d'un contrat de location de résidence sociale.

La redevance maximale par T1 (équivalents loyer + charges) pour du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) sera de : 412,17 € par mois, 75 € par semaine et 15 € par nuitée.

➤ LE MONTAGE FINANCIER

Le prix de revient est estimé à 1 785 000,00 € HT, tva à 5,5 %.

En tant que porteur du projet, la Communauté de communes a effectué les démarches de recherche de partenariats financiers et obtenu un financement prévisionnel à hauteur de 62 % du projet :

Plan de financement prévisionnel au 18/06/2015			
	HT	TTC	taux
EUROPE FONDS LEADER	30 000,00 €	30 000,00 €	1,59%
CAISSE DES DEPOTS APPEL A PROJETS PI	650 000,00 €	650 000,00 €	34,51%
REGION CCAT (contrat cadre d'action territoriale)	150 000,00 €	150 000,00 €	7,96%
CONSEIL GENERAL DU CALVADOS	187 500,00 €	187 500,00 €	9,95%
CAF	150 000,00 €	150 000,00 €	7,96%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	617 500,00 €	716 250,00 €	38,02%
<i>dont</i>			
<i>emprunt PLAI</i>	185 470,00 €	185 470,00 €	
<i>emprunt logiliance</i>	152 030,00 €	152 030,00 €	
<i>fonds propres</i>	280 000,00 €	378 750,00 €	
<i>tva</i>		98 750,00 €	
TOTAL	1 785 000,00 €	1 883 750,00 €	100,00%

Madame Dewaële-Canouel explique qu'une consultation a été effectuée et que 3 candidats ont répondu. Madame Guibout ajoute que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et qu'elle a retenu Calvados Habitat pour un forfait de 57 000 €.

Madame Dewaële-Canouel tient à remercier Madame Chivard qui a œuvré pendant des années sur ce dossier, participant à de multiples réunions notamment pour obtenir des financements.

Monsieur Macé indique que la ville de Falaise a toujours souhaité être un partenaire important de ce projet. L'acquisition du terrain est en cours auprès de l'Etat et la ville espère un prix le plus bas possible. Une fois l'acquisition effectuée, le terrain sera mis à nu et mis à disposition de la Communauté de communes.

Monsieur Leteurtre souligne qu'au regard du plan pluriannuel d'investissements à élaborer, des choix seront à faire. Cependant il s'agit d'un projet adossé au secteur économique et qui répond à une véritable demande.

Monsieur Leboucq pense qu'il existe une incohérence au niveau des tarifs entre le prix de la nuitée et celui indiqué à la semaine et au mois. Madame Dewaële-Canouel répond qu'il s'agit d'un prix plafonné avec l'APL et suivant le type de logement.

Monsieur Maunoury demande comment sera exploité le Foyer. Il s'interroge sur le risque pour la Communauté de communes de devoir prendre en charge sur le déficit d'exploitation, d'autant que le taux d'occupation à l'année est peu élevé. Monsieur Leteurtre répond que tant que la convention n'est pas signée, il est difficile de se prononcer. Tout comme tout projet économique, il existe une part de risque. Toutefois, les éléments de l'étude sur le logement des jeunes indiquent qu'il s'agit d'une nécessité. Il évoque que l'association Althéa qui gère déjà des foyers sur Alençon tient ses engagements.

Madame Dewaële-Canouel rebondit en expliquant que sur le budget prévisionnel proposé par Althéa, il n'est pas fait mention de subvention d'équilibre, condition *sine qua non* de la Communauté de communes.

Monsieur Guillemot, soulignant la condition d'aide accordée par la Caisse des Dépôts et consignation, demande si, compte tenu du taux de remplissage estimé à 80% ou 85%, si 80% des places réservées aux jeunes en alternance couvriront la totalité de l'accueil ou si d'autres jeunes (CAE par exemple) pourront bénéficier d'un logement. Madame Dewaële-Canouel répond qu'il s'agit de 80% du public accueilli.

A Monsieur Guillemot qui demande comment sera organisé l'espace cuisine, Madame Dewaële-Canouel répond qu'une cuisine commune existera, qu'un animateur sera présent mais que les jeunes auront également la possibilité de réchauffer des plats dans leur chambre. Par ailleurs, elle précise que le loyer est charges comprises et ces studios seront loués meublés ; le gestionnaire se paiera au travers des loyers et s'occupera du fonctionnement, notamment l'embauche du personnel.

Monsieur Maunoury demande si les stagiaires pourront bénéficier de cet hébergement. Il est répondu par la positive en précisant que la personne devra avoir moins de 30 ans.

Par ailleurs, Madame Dewaële-Canouel précise, concernant le prêt PLAI, que le gestionnaire versera à la Communauté de communes, une redevance annuelle. De plus, elle indique que c'est aussi un souhait des financeurs qui ne pouvaient pas financer l'ensemble des opérations sur les deux autres sites.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ APPROUVE

Le portage du projet par la Communauté de communes du Pays de Falaise qui assurera la maîtrise d'ouvrage du projet afin de percevoir les subventions.

La réalisation de l'opération à Falaise avec la construction d'un bâtiment neuf d'une surface de 625 m² pour un total de 22 logements, pouvant accueillir 30 jeunes. Les lieux collectifs composés d'un espace multimédia, accessible aux personnes à mobilité réduite, d'une salle polyvalente modulable de 50 à 70 m² pour activités, repas et réunions, d'une laverie et de locaux techniques, viendront compléter l'ensemble.

La gestion de l'équipement par un organisme spécialisé dans la gestion d'établissements d'hébergement et de logements temporaires à caractère social, par le biais d'un contrat de location de résidence sociale.

La modification statutaire suivante :

- Article 6 :
 - Ajout dans la politique du logement et du cadre de vie : ***construction et gestion d'une résidence de jeunes travailleurs***

➤ VALIDE le plan prévisionnel de financement global ainsi qu'il suit :

Prix de revient prévisionnel de l'opération	
Nature des dépenses	Montant HT
charges foncières	220 000,00 €
travaux de construction	1 132 447,00 €
Honoraires	287 709,88 €
total hors revalorisations	1 640 156,88 €
Revalorisations	145 385,76 €
TOTAL GENERAL	1 785 542,64 €

Plan de financement prévisionnel		
	HT	taux
EUROPE FONDS LEADER	30 000,00 €	1,59%
CAISSE DES DEPOTS APPEL A PROJETS P	650 000,00 €	34,51%
REGION CCAT (contrat cadre d'action territoriale)	150 000,00 €	7,96%
CONSEIL GENERAL DU CALVADOS	187 500,00 €	9,95%
CAF	150 000,00 €	7,96%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	617 500,00 €	38,02%
<i>dont</i>		
<i>emprunt PLAI</i>	185 470,00 €	
<i>emprunt logiliance</i>	152 030,00 €	
<i>fonds propres</i>	280 000,00 €	
<i>tva</i>		
TOTAL	1 785 000,00 €	100,00%

➤ **SOLLICITE** auprès des services de l'Etat un agrément PLAI pour la réalisation de cette opération,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué :

- à signer avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la convention de subvention d'investissement qui définit les conditions de versement aux fins de la réalisation du projet ;
- à engager auprès de Monsieur le Préfet toute négociation en vue de la cession d'un terrain sis à Falaise, cadastré section AH n°224, d'une superficie de 2 469 m², dans le cadre de la loi n° 2013-61 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement ;
- à confier au bailleur social Calvados Habitat, comme étant le mieux-disant, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte de la communauté de communes du Pays de Falaise dans les conditions fixées dans la convention de mandat pour la réalisation d'un Foyer Jeunes Travailleurs à Falaise.
- à solliciter, au meilleur taux possible, les subventions auprès des partenaires financiers susceptibles d'intervenir dans ce type d'opérations et à signer les conventions avec les différents partenaires financiers ;
- à notifier la présente délibération dans chaque commune membre afin que le conseil municipal puisse se prononcer dans le délai de 3 mois sur la modification des statuts sus proposée ;
- à intervenir par arrêté pour toute modification susceptible d'être apportée à ce dossier ;
- à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier ;

➤ **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de bien vouloir, par arrêté, modifier les statuts communautaires si les conditions de majorité qualifiée sont réunies.

➤ **S'ENGAGE** :

- à imputer les dépenses correspondantes au budget principal de l'année de commencement des études ;
- à inscrire les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

CADRE DE VIE – DISPOSITIF « HEURES BONIFIÉES » AVEC L'AIPF EN FAVEUR DES COMMUNES

Madame Dewaële-Canouel explique qu'il convient de réaffirmer, par délibération, le dispositif d'aide apportée par la Communauté de communes à la fois aux communes membres de la CdC et l'AIPF, association de réinsertion. En effet, la possibilité est offerte aux communes du Pays de Falaise de recourir aux services de l'AIPF dans le cadre d'heures dites bonifiées par la Communauté de communes du Pays de Falaise. L'accord prévoit une répartition entre les 57 communes à raison de 81 heures par an et par commune.

La Communauté de communes prend ainsi en charge :

- un quota de 24 heures au tarif horaire de 12 €, offertes à la commune
- un quota de 57 heures au tarif bonifié de 7,50 € pour la commune, le delta de 4,50 € est pris en charge par la Communauté de communes

Pour compléter ce dispositif, il est convenu que la Communauté de communes, dans le cadre de sa compétence déchets ménagers, prenne en charge le nettoyage effectué par les équipes de l'AIPF, autour des points d'apport volontaire dans chacune des 57 communes du Pays de Falaise.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **REAFFIRME** le dispositif d'aide apporté par la Communauté de communes à la fois aux communes membres et à l'AIPF, association de réinsertion en Pays du Falaise.
- **RAPPELLE** la possibilité offerte à chaque commune du Pays de Falaise de recourir aux services de l'AIPF dans le cadre de 81 heures annuelles dites bonifiées selon l'accord suivant :
 - un quota de 24 heures est offert à la commune et pris en charge par la Communauté de communes,
 - un quota de 57 heures est tarifé avec une bonification de 7,50 € pour la commune, le delta de 4,50 € est pris en charge par la Communauté de communes.
- **PREVOIT** une répartition équitable entre les 57 communes selon l'accord ci-dessus proposé, et une prise en charge, en complément de ce dispositif, du nettoyage effectué par les équipes de l'AIPF, autour des points d'apport volontaire dans chacune des 57 communes du Pays de Falaise.
- **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes au budget principal de l'année.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

CENTRE AQUATIQUE – AVENANT RELATIF À LA CONTRIBUTION FORFAITAIRE POUR 2015

Monsieur Macé explique que le conseil communautaire du 28 mai 2015 a approuvé les nouveaux tarifs du centre aquatique à compter du 1^{er} juillet 2015. Ces tarifs seront applicables jusqu'au 31 décembre 2015, puisque la Communauté de communes a lancé la consultation pour le renouvellement de la convention de délégation de service public ; la fixation des tarifs fera partie des négociations avec les candidats.

Compte-tenu du coefficient d'indexation à prendre en compte, en application de la formule prévue au contrat, le choix s'est fixé sur une augmentation limitée des tarifs pour limiter l'impact pour les usagers. Cependant, le différentiel est à prendre en charge par la Communauté de communes au titre de la contribution. Cet impact financier est de 9 297 € TTC pour 6 mois.

Il convient de prévoir un avenant au contrat de délégation pour inscrire ce montant complémentaire dans le nouveau montant de contribution pour 2015.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, avec 4 oppositions,

- **APPROUVE** la passation d'un avenant n° 3 avec la société RECREA, délégataire du contrat de délégation de service public, modifiant le montant de la contribution de l'année 2015 (377 838 € contre 368 541 € prévus dans le contrat initial) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant et tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget de l'exercice principal 2015.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES - VENTE D'UN BÂTIMENT À LA SOCIÉTÉ MTCP

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de vendre à la Carrosserie Expansia ou à toute société qui se substituera un bien immobilier répondant aux caractéristiques suivantes :
 - Situation géographique : zone Expansia, rue du Petit Bois, 14700 FALAISE
 - Localisation cadastrale : section ZI n°169 et 173.
 - Superficie du terrain : 1 118 m²
 - Superficie du bâtiment : 379,40 m²
 - Bureau : 60 m²
 - Atelier : 319,40 m²
 - 10 places de parking
 - **FIXE** le prix de vente à 254 986,80 € TTC net vendeur,
 - **PRECISE** les éléments suivants :
 - Les frais de notaires et annexes sont à la charge de l'acquéreur,
 - Maîtres GAULLIER & LEBRAS-FRESSARD et MORIN, notaires à Falaise, sont chargés de l'affaire, étant spécifié que Maître GAULLIER sera le rédacteur de l'acte,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant :
 - à signer le compromis de vente et l'acte de vente ainsi que tout document utile se rapportant à ce dossier.
 - intervenir, par arrêté, pour tout changement ou modification susceptible d'intervenir.
 - **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe ateliers-relais.

FINANCES – REMBOURSEMENT COURS DE FLÛTE - MODIFICATIF

Monsieur Dubost explique qu'il convient de compléter la délibération du conseil communautaire du 19 février 2015 approuvant le remboursement d'une partie des cours de flûte traversière sur l'année scolaire 2013-2014. En effet :

- un titre n'a pas été pris en compte pour lequel il convient d'ajouter la somme au montant total à rembourser (titre n° 992 pour un montant de 50 €)
- concernant le titre 1040 d'un montant de 13,40 €, il n'apparaît pas dans le tableau récapitulatif.

Le montant total des remboursements passe de 1531,93 € à 1581,93 €.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de
 - compléter la délibération n° 17/2015 du 19 février 2015 d'annulation des titres en ajoutant le titre N° 992 pour un montant de 50 €
 - procéder à la rectification du tableau annexe récapitulatif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué :
 - à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
 - à émettre les mandats sur le budget principal
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget 2015 de l'exercice principal.

TARIFS - ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2015

Monsieur Dubost procède à la présentation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2015.

Monsieur Leteurtre souligne que ce point n'a pu être vu en amont par la commission des finances mais qu'il a bien été examiné par la commission des Affaires Culturelles.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs trimestriels de l'école de musique applicables à compter du 1^{er} septembre 2015 :

	Communauté de communes		Hors Communauté de communes	
	(participation financière)	A compter du 01/09/2015	(participation financière + droit d'inscription)	A compter du 01/09/2015
	2014		2014	
Jardin musical	27 €	28 €	30 €	32 €
Formation musicale	36 €	38 €	84 €	86 €
Formation instrumentale	50 €	52 €	100 €	104 €
Chorale d'enfants / tout atelier de pratique collective	16 €	18 €	17 €	20€
Formation musicale et instrumentale	70 €	72 €	124 €	128 €
Location d'instrument (pas de location de piano)	36 €	38 €	40 €	44 €
Membre Harmonie /Orchestre à cordes./Big band	30 €	32 €	77 €	80 €
Majoration pour les + de 26 ans	15 €	16 €	15 €	18 €

➤ **ADOpte** les réductions suivantes :

- Réduction pour le 2^{ème} membre d'une même famille 25 %
- Réduction pour le 3^{ème} membre d'une même famille 50 %
- Réduction pour le 4^{ème} membre d'une même famille 75 %
- Réduction pour le 5^{ème} membre d'une même famille gratuit

➤ **PREcISE** que ne donnent pas lieu à réductions les forfaits :

- location d'instruments,
- membre Harmonie /Orchestre à cordes./Big band

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;

➤ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours desquelles elles seront constatées.

SPANC : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RELATIF AUX VÉRIFICATIONS DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur Turban indique que le Conseil est invité à approuver le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à un marché public de prestations intellectuelles. Ce marché concerne les vérifications de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire communautaire.

En effet, par délibération n°42/2013 du 21 mars 2013, le Conseil communautaire, en application de l'Arrêté du 27 avril 2012, a défini une périodicité maximale de 10 ans entre deux vérifications périodiques de bon fonctionnement et d'entretien des systèmes d'assainissement autonomes. Les contrôles diagnostic initiaux ayant été réalisés en 2006, il convient de programmer de nouvelles prestations en 2016.

Le cahier des charges de ce marché est défini comme suit :

● Offre de base :

- Vérifications de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes (2 400 installations) ;

- Contrôles diagnostic des installations d'assainissement non collectif n'ayant jamais été contrôlées (199 installations).

● Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : contrôles diagnostic liés aux ventes immobilières (environ 120 contrôles / an).

Le montant estimatif du marché est 250 500 € HT (hors PSE) pour une durée de 4 ans.

Cette consultation sera lancée à la rentrée de septembre, pour un début de prestation au cours du premier trimestre 2016.

Préalablement à cette prestation, il sera demandé au candidat de procéder à une réunion de présentation en Conseil communautaire. De même, une plaquette d'information sur ces vérifications sera distribuée aux habitants concernés, par les mairies, avant le début des contrôles.

Monsieur Turban explique que le cahier des charges sera examiné par la commission. Les prix seront certainement revus car l'hypothèse serait de 90 € par contrôle. Pour les installations non contrôlées (199), la facturation sera sans doute plus importante. Il précise que ces points seront abordés dans un futur Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des vérifications de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à
 - mettre en œuvre cette procédure,
 - prendre toute décision relative à ce marché ;
 - signer le marché correspondant, ainsi que tout document utile relatif à celui-ci ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget annexe SPANC des exercices considérés.

MEMORIAL – ACQUISITION D'UNE PARCELLE CONTIGÛE A CELLE DE L'ANCIEN TRIBUNAL

Monsieur Leteurtre explique que des discussions sont encore en cours avec la Ville de Falaise pour l'acquisition du terrain annexe à l'ancien tribunal, afin notamment d'ériger le futur monument reprenant le nom des victimes civiles. Ce point sera donc présenté lors d'un prochain Conseil communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Maternité de l'hôpital de Falaise

Monsieur Leteurtre souhaite évoquer la fermeture de la maternité. Un mot lui vient à l'esprit en tout premier lieu : tristesse.

Il invite les élus à la discussion avant d'annoncer son point de vue.

Madame Hinard fait part de plusieurs remarques. Tout d'abord, elle trouve dommageable et regrettable que les élus des petites communes aient appris la nouvelle dans la presse, surtout à l'heure où est évoquée la solidarité des élus au sein du territoire. Elle souhaite exprimer son mécontentement à ce sujet. De plus, elle relève que la fermeture a été anticipée, alors que le seuil des 300 accouchements permettait de maintenir ce service, et pense que de ce fait, l'ARS est satisfaite. Enfin, elle demande ce qu'Argentan promet en contrepartie. Elle relate les propos tenus par Monsieur Pavis dans une interview accordée au Journal de l'Orne : « Avec Falaise, c'est donnant-donnant. Nous devons pouvoir sauver, les uns et les autres, un maximum de choses de façon à pouvoir offrir sur le territoire une offre de santé qui convienne parfaitement à nos populations. Vous savez aussi bien que moi que Falaise, c'est le voisin d'Argentan. Donc, nous sommes dans cet état d'esprit là. Il n'est pas question de manger qui que ce soit, ni de sauver qui que ce soit. Il s'agit de dire que, tous les deux, voire avec d'autres même, on peut offrir dans toute cette Basse-Normandie centrale, une offre de santé qui soit techniquement à la hauteur ». Madame Hinard relève donc, qu'en aucun cas, Monsieur Pavis parle de possibilités. De plus, il a été souligné **lors d'un communiqué de presse**, la distance de 20 km entre Falaise et Argentan ; cependant elle souligne la situation des communes qui se situent déjà à 15 ou 20 km de Falaise.

Monsieur Macé explique : « La fermeture de maternité est le service le plus affectif qui existe car il donne la vie et est source d'espoir. La maternité de Falaise est extrêmement familiale et les actes qui y sont effectués le sont en sécurité. Il est important de le souligner car le personnel hospitalier mérite estime et respect. Il est normal de s'émouvoir. Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal de Falaise, il s'agit de l'annonce la plus douloureuse que j'ai eu à faire depuis 10 ans que je suis maire ; douloureuse en tant que père, en tant que médecin mais aussi en tant que premier magistrat.

En terme de communication, je souhaite vous restituer le contexte : depuis quelques mois déjà, nous savons que les hôpitaux de la Basse-Normandie sont dans une situation extrêmement difficile – Claude Leteurtre pourra vous en dire un mot sur le plan général – et hormis quelques uns, tous sont en déficit extrêmement sévère. Cela se traduit par des millions d'euros de déficit. Il faut savoir que la dette sociale dans l'offre publique de santé en France pour 40 %, est due à la Basse-Normandie, qui est l'une des dernières régions à se restructurer. La Haute-Normandie, avec qui nous allons nous associer s'est restructurée. Anticipant la fermeture de la maternité avec le maire d'Argentan, cela fait plusieurs mois que nous réfléchissons au couperet qui risquait de nous arriver. Nous souhaitions que ce soit, si un jour elle arrivait, au terme d'un travail de rééquilibrage immédiat entre Falaise et Argentan. En 2005, nous sommes déjà allés avec Claude Leteurtre lors de l'élaboration du SROS 3 (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire) défendre la maternité alors qu'on voulait déjà la fermer et alors même que nous avions à l'époque, plus de 500 accouchements. Nous avons sauvé la maternité à ce moment là, mais nous savions que la date butoir se rapprochait puisqu'il existait une baisse progressive des accouchements. A la fin 2014, nous étions à 392 accouchements et au cours des 4 premiers mois de l'année, nous étions déjà à moins 20 accouchements. Comme je l'ai dit également, ce n'est pas moi qui décide où les femmes doivent accoucher, il s'agit d'un choix personnel.

Lors de la dernière réunion avec l'ARS, nous souhaitions que l'on nous laisse le temps de travailler afin au cours des 6 prochains mois, de discuter davantage avec Argentan. L'ARS souhaitait une fermeture le 30 septembre et n'étant pas d'accord nous avons également demandé un report. Mais le 25 juin dernier, nous avons reçu une lettre de l'ARS, nous informant de sa décision de la fermeture au 30 septembre. Vous savez que ce n'est pas la municipalité qui gère l'hôpital, ni dans son financement – c'est l'Etat – ni dans la gestion et la fermeture de tel ou tel service. Nous sommes obligés d'assurer l'organisation et la lettre de l'ARS était extrêmement simple : l'ARS est là pour restructurer les hôpitaux en Basse-Normandie ; ce qui n'a pas été fait chez nous a été fait partout ailleurs, et c'est une restructuration qui se veut franche et directe. La lettre de l'ARS est très claire : si nous n'acceptons pas, c'est la pérennité du centre hospitalier même qui est mise en cause, simplement pour des raisons financières.

En terme technique, il existe 3 types d'hôpitaux dans les régions :

- d'abord, les centres hospitaliers de recours comme le CHU ou Lisieux où il existe de la médecine de spécialité auxquels doivent faire référence les autres hôpitaux de la région ;

- ensuite les hôpitaux de proximité, dont Falaise fait partie au même titre que Bayeux, Argentan, avec des plateaux techniques d'accueil, la présence d'un Smur ;

- enfin les hôpitaux locaux qui sont la dernière strate et qui sont essentiellement voués à accueillir – et ce n'est pas péjoratif – de la médecine classique avec une composante gériatrique.

A partir de là, le choix est très simple : ou nous mettons la tête dans le sable et dans ce cas, nous allons tout droit à la transformation d'un hôpital de proximité en hôpital local. Nous nous dégraderons en terme de reconnaissance ce qui impliquera une baisse des dotations et du personnel également, ou nous réagissons.

Sur l'aspect communication : le 25 juin au matin, nous avons reçu cette lettre de l'ARS en précisant que la communication serait faite officiellement par l'ARS le 2 juillet. Nous avons donc une semaine. Ce fut pour nous, ce 25 juin, une journée d'enfer, et nous nous sommes immédiatement concertés avec les directeurs des hôpitaux, le maire d'Argentan. J'ai immédiatement contacté le président de la Communauté de communes, notre nouveau député, Monsieur Guy Bailliant, et l'ARS nous a laissé une semaine pour mettre en place une conférence de presse pour les deux maires, avant l'annonce de l'ARS. Il était impossible pour nous de contacter les élus sous ce délai d'une semaine. Nous avons tenté d'avoir un délai supplémentaire mais la grande réunion du 2 juillet était déjà fixée avec l'ensemble des présidents de Conseil de surveillance, l'ensemble des présidents des commissions médicales et l'ensemble des directeurs de la Basse-Normandie.

L'ARS a fixé des objectifs pour les mois qui viennent : la conclusion est claire, la restructuration se fera qu'on le veuille ou non. A partir de là, où on ne bouge pas et on se dit, comme vous l'avez souligné, que nous sommes au dessus du seuil. Mais si vous anticipez la fin 2015, nous sommes en dessous des 300 et là il n'est plus possible de négocier. L'autre position est de rester actif pour faire en sorte que notre hôpital reste un hôpital de proximité et en ceci, la lettre de l'ARS est très claire. Effectivement aujourd'hui, les périmètres de l'urologie et de l'orthopédie ne sont pas précisés et c'était une des raisons pour lesquelles je souhaitais que l'on attende que les discussions avancent, et elles avançaient. Voici ce que je peux vous dire. D'autres hôpitaux vont se trouver dans cette situation ; Granville va probablement disparaître. Nous avons à subir une restructuration que toutes les autres régions ont subi avant nous et nous sommes obligés de le faire, plus rapidement que les autres. Ce défaut de communication ne vient pas de nous car nous avons 8 jours pour nous retourner et j'en suis très sincèrement désolé, parce que c'est une tristesse. La communication peut être jugée désastreuse mais il était impossible pour nous en 7 jours de faire mieux que de caler une conférence de presse. »

Monsieur Leteurtre remercie Monsieur Macé pour ces affirmations et pour ces propos vrais et clairs.

Madame Guibout demande si Argentan à les locaux suffisants pour accueillir l'ensemble des mamans. Monsieur Macé répond que ce sont entre 500 et 600 accouchements qui sont réalisés par an et qu'il s'agit d'une très bonne maternité. Il relate que pour d'autres services, il existe déjà des conventions avec cet hôpital, notamment en ophtalmologie, et des équipes communes seront à mettre en place, avec les anesthésistes par exemple.

Monsieur Macé cite la maternité de l'Aigle qui est dans les mêmes chiffres que Falaise et qui ne possède qu'un seul gynécologue. Cette personne prendra sa retraite prochainement.

Il souhaite également s'exprimer pour ceux qui pensent que la maternité est bradée, que le compte n'y est pas et que c'est le début de la fermeture. Il affirme qu'il continue à se battre avec Claude Leteurtre et pense qu'à terme, il sera possible de créer des structures communes et des plateaux équitables de spécialités.

Pour conclure, il demande que soit retenu le fait qu'Argentan est une excellente maternité.

Monsieur Leteurtre expose son sentiment. Il évoque le mot tristesse, pour ne pas dire colère, mais pense que le sujet est trop grave. Il comprend les propos de Madame Hinard sur la communication mais rappelle l'impossibilité de le faire car Monsieur Macé se devait de travailler avec Argentan.

Il évoque ce fait nouveau de fermeture d'une maternité dans un hôpital pour des raisons financières. Il explique que l'hôpital de Falaise y est tenu pour des raisons financières et qu'il n'avait pas le choix que de trouver des collaborations avec Argentan. Il se dit indigné par cette fermeture, de surcroît, pour des raisons financières, car habituellement les raisons sont sécuritaires. Il indique que le déficit des hôpitaux public correspond au surcoût des 35 heures, qui est l'acte fondateur de la destruction des hôpitaux.

Monsieur Leteurtre interpelle Monsieur Maunoury sur les propos tenus en septembre dernier, sur le fait d'attirer l'attention sur l'hôpital de Falaise, et en mettant en évidence la fragilité de la maternité. Il précise par ailleurs que la décision est simple lorsque financièrement il n'y a pas d'issue. Pour qu'une maternité soit rentable, il faut que celle-ci puisse réaliser plus de 700 accouchements annuellement. Il rappelle la vigilance apportée en 2012, lorsque les maternités de Vire et de Criqueboeuf vivaient la même situation, afin qu'il ne soit pas fait mention de Falaise car la fragilité de Falaise est d'avoir un petit bassin de population. Il relève que la sécurité est acquise à la maternité de Falaise mais que le problème est aujourd'hui financier.

Madame Hinard souligne alors que la situation est alors encore plus grave car aucun hôpital n'est dans le positif sur la Basse-Normandie. Monsieur Leteurtre consent ces propos et indique continuer le combat comme il l'a toujours fait et notamment à travers le Pôle Métropolitain. Il insiste sur le fait que cette fermeture est le fait de raisons financières ce qui est une situation très inquiétante.

Madame Hinard expose que Monsieur Pavis fait référence au CHU lorsqu'il parle de « l'ogre », mais elle pense qu'au contraire, l'ogre, ce sont les cliniques alentours. Monsieur Leteurtre acquiesce et évoque la mise à mal actuelle du service public hospitalier.

Monsieur Trocherie revient sur les propos tenus à l'encontre de Monsieur Maunoury et s'étonne du manque de mobilisation sur l'ensemble du territoire d'autant que ce sujet de fermeture avait déjà fait l'objet d'une discussion en septembre dernier, à la fois au Conseil Municipal de Falaise et au Conseil communautaire. Il regrette qu'à l'époque, le choix de mobiliser l'ensemble des élus du territoire sur cette possible fermeture n'ait pas été pris.

Monsieur Leteurtre rappelle qu'il est indigné par cette décision dont l'origine est financière. Il plaint les femmes, le personnel, les sages-femmes, d'autant que l'ARS avait annoncé il y a plusieurs mois, aux sages-femmes, la fermeture. Il indique que le combat n'est pas terminé et n'oublie pas que la décision a été votée en loi de finances pour la réduction de 3,5 milliards d'euros des dépenses de la Sécurité sociale. Il pense que chacun doit assumer ses responsabilités et Falaise se doit de se préserver. L'enjeu est que les termes d'un accord avec Argentan soient cohérents et protègent l'avenir de l'hôpital.

Madame Marc se dit emplie de colère face à cette annonce soudaine. Elle expose son inquiétude sur les services de proximité qui sont amenés à disparaître et demande s'il est vraiment possible que les négociations préservent de la fermeture de l'hôpital. Monsieur Leteurtre répond que c'est le but du travail effectué au sein du Pôle métropolitain et par ce biais, dire à l'ARS qu'il faut préparer l'avenir afin qu'il n'y ait plus d'autres surprises. Le travail devra se faire pour garder des plateaux techniques. Il relate que le débat actuel avec l'ARS est de créer des filières par spécialité avec un médecin référent d'un hôpital périphérique. Il pense donc qu'un vrai projet de territoire pourra se faire si les hôpitaux de la région et les présidents des conseils de surveillance sont associés.

Monsieur Macé expose qu'il a lu qu'il fallait des garanties ; il relate qu'au cours des discussions avec l'ARS, il a demandé et insisté pour que l'ensemble des décisions qui sont prises aujourd'hui et demain, le soient sous l'égide de l'ARS. Il conviendrait ensuite que les grands élus se mobilisent. Il se souvient de la visite de Joël Bruneau, à l'occasion de la présentation du Pôle Métropolitain ; celui-ci avait indiqué que la volonté du Président du Conseil de surveillance du CHU, n'est pas la fermeture des hôpitaux de proximité mais, au contraire, l'appui des réseaux publics périphériques. Il pense modestement qu'entre Argentan et Falaise, la création d'une offre publique entre Caen et Alençon est possible. Il entend les propos de Madame Hinard sur le secteur privé à Caen et pense effectivement que le secteur privé s'est considérablement développé et que pour ce faire, des moyens lui ont été donnés. Il évoque un exemple très simple : un projet d'IRM mobile a vu le jour avec Argentan. Ce projet a été monté avec l'aval des radiologues publics et privés. Il explique qu'à l'époque, l'ancienne directrice de l'ARS, malgré un avis favorable de la commission, a rejeté l'offre car il n'y avait pas de représentation sur le bassin assez importante pour avoir ce type d'appareil.

Aujourd'hui, l'ARS est là pour réorganiser. Elle peut faire abstractions des frontières départementales, alors qu'à l'époque du projet d'IRM, le fait que les deux villes ne soient pas dans le même département posait problème. Une

réorganisation de l'offre hospitalière devra être faite et l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) devra être assuré.

✓ FPRIC

Monsieur Leteurtre informe les élus que dans le cadre du FPRIC toutes les communes ont délibéré avant le 30 juin 2015, approuvant le principe de la répartition de 55 % pour la Communauté de communes et de 45 % pour l'ensemble des communes.

✓ Environnement

Mme Guevel-Badou fait remarquer que le PADD du SCOT engage à travailler et à prendre des décisions pour préserver l'environnement, son eau et sa biodiversité. Elle aimerait que l'engagement soit pris de le respecter quelle que soit la décision de la préfecture afin d'assurer au territoire sa protection.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Vu,
Le Président,

Claude LETEURTRE

